



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Acquisition d'un terrain à M. et Mme** [REDACTED]

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

### Urbanisme & Affaires Immobilières    Acquisition d'un terrain à M. et Mme [REDACTED]

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur et Madame [REDACTED] sont propriétaires de la parcelle sise [REDACTED], cadastrée section BH n° 853. Or, le jardin situé à l'arrière de la maison d'habitation est en zone inondable et s'inscrit dans le site du projet de la Coulée Verte ; il est donc tout-à-fait nécessaire que la Ville de NIORT en devienne propriétaire.

Monsieur et Madame [REDACTED] ont accepté la proposition d'acquisition par la Ville de ce jardin, d'une surface de 2754 m<sup>2</sup> pour un prix global de 65.000 F (en sus 5.000 F pour les frais de l'Agence Proust). Les propriétaires riverains, M. et Mme [REDACTED] (parcelle n° 858) garderont le bénéfice d'un droit de passage (y compris pour les réseaux) sur la parcelle acquise par la Ville de NIORT pour accéder à leur propriété.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu exposés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître SURVILLE, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition (frais de géomètre, d'agence et de notaire) seront à la charge de la Ville.

Le montant de la dépense sera imputée sur le chapitre 906.6532.2111 du Budget.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)